

FISCALITÉ JOUEURS

- ESPORT -



A NOTER :

1/ Il n'existe pas de régime fiscal spécifique Esport.

2/ Les règles fiscales de droit commun (Impôt sur le revenu, Impôt sur les sociétés...) sont applicables.



JOUEURS NON PROFESSIONNELS

Pour les joueurs ne tirant pas leurs revenus de base des compétitions sportives, l'administration fiscale semble avoir une certaine tolérance : les *cashprize* et autres gains ne seront pas imposables.

JOUEURS PROFESSIONNELS

Un joueur est considéré comme professionnel lorsqu'il tire la majorité de ses revenus de sa participation à des compétitions sportives. Dans ce cas, les *cashprize* et autres gains seront imposables.

Participation à titre personnel

- **Entrepreneurs individuels** : Impôt sur le Revenu (Bénéfices Non Commerciaux BNC) - les gains sont intégrés au revenu global du foyer fiscal.
- **Sociétés** : les bénéfices sont soumis à l'Impôt sur les Sociétés sont puis distribués aux associés sous forme de dividendes. Ces bénéfices sont ensuite soumis à l'Impôt sur le Revenu.

Participation en tant que membre d'un Club ou d'une Equipe

- **Joueur prestataire de services indépendant** : rémunération dans le cadre de son contrat commercial et imposé selon le statut de sa structure (Impôt sur le Revenu si entreprise ou Impôt sur les Sociétés si société)
- **Joueur salarié** : les rémunérations complémentaires sous forme notamment de « prime de match », sont assujetties aux cotisations sociales et prélèvements fiscaux habituels pour les rémunérations du travail.

ATTENTION

Aucun régime fiscal spécifique ne régit les manifestations sportives, ce qui crée une incertitude qui peut être préjudiciable aux joueurs. En cas de doute sur sa situation fiscale, il est vivement conseillé d'interroger préalablement l'administration fiscale sur sa position via la procédure de rescrit fiscal.